

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 27 mai 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 4 juin 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	<b>35</b>	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014</i>
en exercice :	<b>35</b>	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	<b>35</b>	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : M. ASTIER</i> <i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

**OBJET**

**13**

**INDEMNISATION  
SUITE SINISTRE**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO, AKNIN (à compter du rapport n° 4), MOUSSA,  
BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU,  
LOCTIN, NOUHËN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN  
(pouvoir à M. RODRIGUEZ jusqu'au rapport n° 11), FUSARI,  
NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD,  
ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE (à compter du  
rapport n° 10), CRUZ, GUERRY, CAMINALE (pouvoir à  
M. GUERRY jusqu'au rapport n°6), VALENTINO, COSSON,  
PIOT, COATIVY, TULOUP*

*Membres excusés : MM. BARRELLON (pouvoir à M. GILLET),  
ALLÈS (pouvoir à M. ASTIER)*

Madame le Maire rappelle que lors de l'épisode venteux particulièrement important le 25 avril 2012, la chute d'un arbre implanté sur une propriété communale a endommagé la clôture de la propriété de Monsieur Marc VERNAY sise 245 chemin Antoinette, ainsi qu'un abri de jardin et un arbre fruitier.

Ce sinistre a été déclaré à l'assureur de la commune pour instruire au titre de la responsabilité civile de la ville.

Aujourd'hui, Monsieur VERNAY se voit notifier par l'assureur un refus de prise en charge, au motif que le devis de réparation de 428 € est inférieur au montant de la franchise de 750 € T.T.C. instaurée par le contrat responsabilité civile de la Ville.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter la prise en charge par la Ville de la demande d'indemnisation de Monsieur Marc VERNAY à hauteur de 428 €.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,  
ACCEPTE la prise en charge par la Ville de la demande d'indemnisation de Monsieur  
Marc VERNAY à hauteur de 428 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI